

CGV-030426

UNIVERSITÉ DE MONCTON

163^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 avril 2003

de 9 h à 15 h 55

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

| | | | |
|--------------------------|--|--|--|
| Pauline Banville-Pérusse | Nord-Ouest | Bélonie Mallet | Nord-Est |
| Ludger Blier | Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston) | Yves Martin | Professeur (Edmundston) |
| Mélanie Boudreau | Étudiante (Shippagan) | Mildred Pinet | Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan) |
| Jean Brousseau | Association des anciens, anciennes et amis (Moncton) | Gaston Poitras | Extérieur des régions |
| Marcel Bujold | Extérieur du N.-B. (Carleton) | Dennis Savoie, président | Extérieur des régions |
| Monique Collette | Extérieur du N.-B. (Ottawa) | <u>Invités et invitées</u> | |
| Aubrey Cormier | Atlantique (I.P.É.) | Paul Albert, vice-recteur | Edmundston |
| Paul D'Astous | Sud-Est | Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications | Moncton |
| Léo Doiron | Nord-Est | Armand Caron, vice-recteur | Shippagan |
| Glenda Doucet-Boudreau | Atlantique (N.-É.) | Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) | U de M |
| Jean-Guy Finn | Extérieur des régions | Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) | U de M |
| Yvon Fontaine, recteur | U de M | Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée | Moncton |
| Gilles J. Godbout | Nord-Ouest | Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) | U de M |
| Martin La Chapelle | Étudiant (Edmundston) | | |
| Édith Léger | Sud-Est | | |
| Alida Léveillée-Brown | Nord-Est | | |
| Pierre Losier | Étudiant (Moncton) | | |

ABSENCES MOTIVÉES : Michèle L. Caron, Jeannot Castonguay, Robert Després, Roméo LeBlanc et Christiane St-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| 1. OUVERTURE | 4 |
| 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT | 4 |
| 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES | 4 |
| 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 4 |
| 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 4 |
| 7. CORRESPONDANCE | 4 |
| 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-021130 | 5 |
| 9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) | 5 |
| 9.1 (12.3.3) Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire | 5 |
| 10. BUDGET 2003-2004 | 6 |
| 10.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : ENTENTES FÉDÉRALE/PROVINCIALE | 9 |
| 11. BUDGET : CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA | 9 |
| 12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-030127 ET CEX-030328 | 9 |
| 13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) | 10 |
| 13.1 CEX-030127 | 10 |
| 13.1.1 (7.1) Campus de Moncton : permanence d'emploi et promotions | 10 |
| 13.2 CEX-030328 | 10 |
| 13.2.1 (3.1) Lettre des présidents des associations AEUM, APAPUM et ATUM | 10 |
| 13.2.2 (5.3) Modification à la Loi sur l'Université de Moncton | 11 |
| 13.2.3 (5.4) Financement de la Phase II du Parc scientifique | 11 |
| 13.2.4 (5.5) Nomination par intérim (demande de modification à la Politique de gestion des ressources humaines) | 11 |
| 13.2.5 (7) Nomination de cadres | 11 |
| 13.2.6 (10) Transactions de terrain | 11 |
| 13.2.7 (11) Rapport sur le repositionnement des sports à l'Université de Moncton | 12 |
| 13.2.8 (14.1) Campus de Moncton : promotion | 12 |
| 14. CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT : ÉNONCÉ DES BESOINS | 12 |
| 15. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-030127 ET CCJ-030328 | 13 |
| 16. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ) | 13 |
| 16.1 CCJ-030127 | 13 |
| 16.1.1 (6.1.2) Création de la Maîtrise en science infirmière - infirmière ou infirmier praticien | 13 |
| 16.1.2 (8.1) Abolition du Certificat de bureautique (Campus de Shippagan) | 13 |
| 16.2 CCJ-030328 | 14 |
| 16.2.1 (6) Mission de l'Université de Moncton | 14 |
| 17. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS | 14 |
| 18. NOMINATIONS - CADRES | 14 |
| 19. CONTRAT BANCAIRE ET BAIL : BANQUE NATIONALE | 15 |
| 20. COMITÉ DE MISE CANDIDATURE | 15 |
| 21. ÉTUDE DE FAISABILITÉ : AJOUT D'UNITÉS DE LOGEMENT | 15 |
| 22. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-030307 | 17 |

| | | |
|-----|--|----------|
| 23. | RAPPORT DU RECTEUR | 17 |
| 24. | AFFAIRES NOUVELLES | 17 |
| 25. | PROCHAINE RÉUNION | 17 |
| 26. | CLÔTURE | 17 |
| | DOCUMENTS | 18 |
| | Document A : Ordre du jour | A(1-2) |
| | Document B : Budget 2003-2004 | B(1-44) |
| | Document C : Prévisions budgétaires : ententes fédérale/provinciale | C(1) |
| | Document D : Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada | D(1) |
| | Document E : Politique de gestion des ressources humaines | E(1-2) |
| | Document F : Procès-verbal CCJ-030127 | F(1-78) |
| | Document G : Procès-verbal CCJ-030328 | G(1-60) |
| | Document H : Modifications aux Statuts et règlements | H(1-13) |
| | Document I : Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement | I(1-125) |
| | Document J : Rapport du recteur | J(1-15) |

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 163^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 9 h 5.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Jeannita Gagnon**, décédée le 4 janvier 2003; **Béatrice Breau**, décédée le 23 janvier 2003; et **Jeanne Babineau**, décédée le 29 janvier 2003. Elles ont déjà été à l'emploi de l'Université de Moncton; **Soeur Marie-Dorothée**, ndsc, décédée le 12 février 2003. Elle a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Moncton en 1983; **Marie-Esther Robichaud**, décédée le 30 mars 2003. Elle a été élevée au rang de professeure émérite en octobre 1975 et elle a également reçu un doctorat honorifique en 1983 de l'Université de Moncton; **Karine LaBarre et Steeve Mallet**, décédés accidentellement le 11 avril 2003. Karine était étudiante en science infirmière et Steeve était étudiant en informatique appliqué au Campus de Moncton.

Le président demande une pensée spéciale pour les étudiantes et étudiants qui quittent le campus et leur souhaite un été reposant tout en étant productif.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Paul Albert, vice-recteur au Campus d'Edmundston; Mélanie Boudreau, étudiante au Campus de Shippagan et à Pierre Losier, étudiant au Campus de Moncton. Il souligne la présence de Daniel Godbout, directeur du Service des finances qui participera à la présentation du budget 2003-2004.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

- ▶ La rubrique 10.1 est ajoutée : *Prévisions budgétaires : ententes fédérale/provinciale*
- ▶ La rubrique 19 est retirée.

R : 01-CGV-030426

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-021130

Corrections

- ▶ Page 5, rubrique 9.1, la fin du premier paragraphe devrait se lire : ... À cet effet, le Comité recommande de maintenir la Politique de départ **présentement en vigueur** de sorte que la décision finale demeure au niveau du Conseil des gouverneurs. Ce qui est nouveau par rapport à la politique de départ **en vigueur** c'est : a) l'introduction d'un processus d'évaluation des cadres et b) un mandat d'une durée indéfinie pour le poste de vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines ainsi que celui de secrétaire général ou secrétaire générale. Ce sont deux postes dont les fonctions assurent une continuité dans les dossiers. Aussi, au niveau du recrutement, il y a peut-être plus de facilité d'attirer des gens si le mandat n'est pas **défini à terme**.
- ▶ Page 10 et 11, une erreur a été faite dans la note de bas de page concernant la permanence d'emploi de Fatah Chetouane et Azeddine Kaddouri.

La note pour le professeur Chetouane devrait se lire : La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de son adhésion comme membre de l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de son adhésion comme membre de l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick et ce, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.

La note pour le professeur Kaddouri devrait se lire : La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de son adhésion comme membre d'une association d'ingénieurs professionnels. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de son adhésion comme membre d'une association d'ingénieurs professionnels et ce, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.

- ▶ Page 15, rubrique 13, 6^e ligne, il faut lire **Campus d'Edmundston** au lieu de Campus de Moncton.

R : 02-CGV-030426

Mildred Pinet, appuyée par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le procès-verbal CGV-020921 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

9.1 (12.3.3) Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire

Le recteur rappelle qu'à la dernière réunion, le Conseil avait autorisé l'Université à retirer la somme de 3,1 M \$ du Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire. Cette démarche a été effectuée et le travail à l'interne complété. Le Premier ministre a annoncé récemment dans chacun des campus, les subventions pour la phase I provenant de ce fonds, soit 3,1 M \$ répartis comme suit : 77,7 % au Campus de Moncton, 13,6 % au Campus d'Edmundston et 8,7 % au Campus de Shippagan.

10. BUDGET 2003-2004

Voir le Document B, p. 1-44

Invité : Daniel Godbout, directeur du Service des finances

À l'aide de diapositives électroniques, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines rappelle brièvement les paramètres du budget 2003-2005 adoptés à la réunion du Conseil du 30 novembre 2002. Elle explique ensuite les faits saillants pour le budget 2003-2004. Elle présente le budget global de l'Université suivi des budgets par campus. En ce qui concerne les budgets par campus, elle explique les variations des revenus et des dépenses par rapport au budget 2002-2003.

Budget global

Le total des revenus se chiffre à 78,7 M \$ alors que les dépenses prévues s'élèvent à 78,9 M \$, ce qui signifie un déficit de 195 000 \$. La vice-rectrice explique qu'il n'est pas l'intention de l'Université de terminer l'année financière en situation déficitaire.

La période de discussion permet de soulever les commentaires suivants. Le représentant des étudiantes et étudiants fait part du mécontentement de la part des étudiantes et étudiants face à la hausse de 8 % des droits de scolarité. Il demande a) ce qu'il aurait fallu en terme de subventions supplémentaires pour éviter cette hausse; b) ce que l'Université fait pour contrer l'augmentation des droits de scolarité et c) si l'Université fera des efforts pour modifier à la hausse le plan triennal du gouvernement.

Le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines mentionnent qu'il aurait fallu au moins 3,7 % d'augmentation supplémentaire en subventions pour maintenir les droits de scolarité au taux de 2002-2003. Quant aux efforts pour contrer la hausse des droits de scolarité, il y a eu d'abord une hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants, et ensuite des subventions spéciales d'au-delà de 13 M \$. Il faut savoir que l'Université est encore dans une situation où les droits de scolarité sont inférieurs à la moyenne des universités du Nouveau-Brunswick et de 400 \$ de moins qu'à la UNB. L'Université se prépare aux prochaines négociations où il faudra atteindre la parité salariale pour les professeures et professeurs en 2006, il deviendra donc important de fermer les écarts des droits de scolarité entre les universités. Un autre effort est celui de la reconfiguration des programmes. L'Université, de concert avec les autres universités de la province, ont fait des efforts pour changer le plan triennal du gouvernement et c'est grâce en partie à ce travail que les subventions ont été augmentées pour les trois prochaines années. L'Université doit maintenant gérer en tenant compte des limites quant aux augmentations des droits de scolarité et celles des subventions provinciales. Aussi, l'Université et le gouvernement font des efforts au niveau des bourses et aide financière afin de diminuer le niveau d'endettement.

Un membre se renseigne à savoir s'il y a une ventilation de la masse salariale, si cette ventilation a évolué de la même manière depuis les dix dernières années, quel est le nombre de contrats de travail qui arrivent à échéance, si le budget prévoit des hypothèses de négociation et enfin si les fonds du programme d'infrastructure sont compris dans le budget.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines indique que la masse salariale représente deux tiers du budget total et 50 % de ce montant est attribué aux salaires des professeurs. La masse salariale a évolué sensiblement de la même manière au cours des 10 dernières années à l'exception des deux dernières où il y a eu une augmentation plus importante quant aux salaires des professeurs. Les sept contrats de travail arrivent à échéance à la fin juin et les mandats de négociation seront présentés à la prochaine réunion du Comité de finance. Enfin, aucun montant des fonds du programme d'infrastructure n'est reflété dans le budget.

Campus de Moncton

Pour le Campus de Moncton, les revenus prévus sont de l'ordre de 61,7 M \$, les dépenses 61,8 M \$, ce qui représente un déficit de 121 000 \$.

10. BUDGET 2003-2004 (suite)

Lors de la discussion, les points suivants sont soulevés. Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton se renseigne par rapports aux éléments suivants du budget à savoir a) la raison de la variation à la hausse pour le budget des bourses; b) le déséquilibre, selon lui, entre les budgets prévus aux Loisirs socioculturels et aux sports universitaires. Il exprime ensuite le souhait, tout en précisant l'appui des étudiantes et étudiants envers les sports, de transférer 10 000 \$ du budget des sports à celui des loisirs socioculturels.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines explique que le montant attribué aux bourses et aide financière comprend les montants prévus au budget d'opération et ceux provenant des fonds de dotation ce qui donne environ 1,7 M \$ pour l'année. De tous ces fonds, 30 % est accordé à l'aide financière. Par rapport aux budgets pour les loisirs et les sports, l'Université reconnaît le déséquilibre et prévoit aborder cette question dans les prochaines semaines. Il y a eu plusieurs études de vérification de différents services au Campus de Moncton et la prochaine étude portera sur le secteur Loisirs socioculturels. Elle souligne le danger d'examiner des items de façon isolée. L'Université investit beaucoup dans les beaux-arts par ses programmes, la Galerie d'art, etc. Il est certain qu'au cours de l'année 2002-2003, il a fallu fermer le studio La Grange pour des raisons de sécurité. Toutefois, des sommes ont été réservées pour effectuer les réparations à temps pour la rentrée en septembre 2003.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston fait remarquer que le projet bloc-note en ingénierie est obligatoire en première année au Campus de Moncton et non à Edmundston et veut savoir la raison de la différence entre les deux campus. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines signale que la Faculté d'ingénierie étudie présentement la question.

D'autres questions sont soulevées par rapport a) aux revenus du CEPS et l'aréna; b) l'entretien des bâtiments et c) s'il y a des prévisions pour des méthodes alternatives pour le chauffage.

Selon la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines, l'assistance aux différents matchs sportifs rapporte des revenus, mais pas au point d'autofinancer les infrastructures. Par ailleurs, environ 85 % des revenus projetés pour le CEPS et l'aréna proviennent du CEPS et principalement par la vente d'abonnements. Par ailleurs, l'entretien des bâtiments présente un sérieux défi. Une étude sur les entretiens différés démontre qu'il faudrait au minimum 47 M \$ pour les trois campus afin d'amener l'ensemble du parc immobilier aux normes. S'ajoute à ceci le défi de maintenir à jour les laboratoires de recherche et d'enseignement. Enfin, en ce qui concerne le chauffage, une étude commanditée par l'Université recommande d'ajouter la composante de gaz naturel. Le Comité de vérification a mandaté l'Université de procéder aux travaux nécessaires sur les trois prochaines années.

Campus d'Edmundston

Les revenus au Campus d'Edmundston sont estimés à 10,3 M \$, les dépenses à 10,4 M \$, ce qui représente un déficit de 36 000 \$.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston fait remarquer que le nombre d'inscriptions au programme de sciences forestières diminue de façon importante et demande s'il y a des démarches entreprises pour rectifier la situation. Aussi, il observe que le budget salaire pour le secteur sciences a augmenté et veut des explications.

Le recteur mentionne que la doyenne de la Faculté de foresterie serait mieux en mesure d'expliquer les efforts de recrutement pour cette Faculté. Par ailleurs, la chute dans les inscriptions dans les programmes de sciences forestières est un problème pan-canadien, mais il est certain que la situation est très préoccupante pour le Campus et l'Université. Quant à la rubrique salaire pour le secteur sciences, cela ne comprend pas d'ajout de poste.

Campus de Shippagan

Le Campus de Shippagan prévoit des revenus de 10,34 M \$ et des dépenses de l'ordre de 10,38 M \$, ce qui occasionne un déficit de 36 000 \$.

10. BUDGET 2003-2004 (suite)

Un membre demande si les prévisions comprennent des augmentations des contributions aux régimes de rente. Le recteur explique que l'augmentation de la contribution de l'employeur est prévue.

Budget global

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston indique que la formation de quatre années en science infirmière était une décision gouvernementale. Les fonds consentis par le gouvernement à l'époque sont nettement insuffisants aujourd'hui et il se renseigne à savoir s'il y a des négociations en cours pour améliorer ce financement.

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionnent qu'il y a eu plusieurs discussions à cet effet avec des responsables du gouvernement, mais qu'à ce jour, il n'y a pas d'action précise de la part de celui-ci.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston exprime sa reconnaissance envers l'équipe de direction du Campus pour avoir rencontré l'exécutif de l'Association pour leur expliquer le budget. Il ajoute qu'il est heureux de voir au budget des montants pour l'aide financière.

R : 03-CGV-030426

Gaston Poitras, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2003-2004 de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Un membre souligne qu'il est content de voir la feuille supplémentaire concernant les subventions fédérale/provinciale. Il aurait souhaité toutefois voir un aperçu plus global des fonds autres que le budget d'opération. Ces fonds rapportent des sommes d'argent à l'Université pour des buts spécifiques et on ne voit pas ce qu'il en coûte à l'Université pour la gestion de ceci.

Le recteur mentionne que ces informations sont présentées au Conseil à chaque année par le biais des états financiers. Quant aux revenus pour gérer l'ensemble des fonds, l'Université maintient une politique de frais administratifs pour s'assurer d'avoir des revenus d'opération de ces ententes.

Un membre exprime sa préoccupation face au budget de cette année par rapport à celui de l'an dernier. D'après ce membre, l'Université devra se pencher très rapidement sur la question de la rationalisation des programmes. Selon les statistiques qu'il a vues, une proportion très importante de programmes compte un nombre très limité d'étudiants. Il est important de rationaliser maintenant pour avoir les bénéfices plus tard. Selon lui, l'Université concurrence avec les universités du Québec et l'Université d'Ottawa et plus les écarts de droits de scolarité seront grands, plus il deviendra difficile d'attirer les étudiants à l'Université de Moncton.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le recteur mentionnent que l'Université a mis sur pied un comité qui doit développer de nouvelles règles de composition des programmes. Par ailleurs, les statistiques sur le nombre d'étudiants par programme présentent des données intéressantes, mais il faut aussi voir le coût des programmes et ce travail n'est pas encore complété. Il faut aussi voir la structure des coûts d'une institution à l'autre et le ratio professeur/étudiant. De plus, parce que l'Université de Moncton a une mission vaste, la province en tient compte dans le financement.

Vote sur R03 Pour 18 Contre 2 Abstentions 1 ADOPTÉE

Pierre Losier et Martin La Chapelle demandent de noter le vote contre. Yves Martin demande de noter son abstention.

10. BUDGET 2003-2004 (suite)**P : 04-CGV-030426**

Pierre Losier, appuyé par Martin La Chapelle, propose :

« Qu'une étude approfondie du secteur Loisirs socioculturels soit faite, semblable à celle effectuée pour les sports universitaires. »

Le recteur mentionne que l'étude sur les sports universitaires a été une décision de la gestion et que l'Université a déjà manifesté son intention d'effectuer ce genre d'étude sans nécessairement être mandatée par le Conseil.

La proposition est retirée.

Pause de 11 h 30 à 11 h 40.

Le président remercie la direction, l'équipe du secteur des finances et les membres du Comité de finance. Il félicite également M^{me} Lucille Collette pour son travail.

Applaudissements.

10.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : ENTENTES FÉDÉRALE/PROVINCIALE

Voir le Document C, p. 1

Le recteur explique qu'en ce qui concerne la subvention spéciale de 10 M \$ sur quatre ans, l'Université entre dans la troisième année de ce financement. Il mentionne que c'est une subvention qui ne sera pas nécessairement renouvelée. Quant à la subvention de Patrimoine Canada, subvention de 5 ans, l'Université n'a pas encore reçu la réponse officielle pour la cinquième année du programme. La planification pour le prochain plan quinquennal est déjà amorcée.

11. BUDGET : CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA

Voir le Document D, p. 1

Selon l'entente, ce budget doit être approuvé par le Conseil des gouverneurs.

R : 05-CGV-030426

Jean Brousseau, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que le budget du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada soit adopté. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-030127 ET CEX-030328**R : 06-CGV-030426**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoivent les procès-verbaux CEX-030127 et CEX-030328. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

13 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

13.1 CEX-030127

13.1.1 (7.1) Campus de Moncton : permanence d'emploi et promotions

R : 07-CGV-030426

Gilles J. Godbout, appuyé par Édith Léger, propose :

*« Que la permanence d'emploi soit attribuée à **Clémence Michaud** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) à compter du 1^{er} juillet 2003. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-CGV-030426

Yves Martin, appuyé par Paul D'Astous, propose :

*« Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à **Claire Isabelle** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) à compter du 1^{er} juillet 2003. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CGV-030426

Yves Martin, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

*« Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à **Lise Dubois** (Département de traduction et des langues) à compter du 1^{er} janvier 2003 (et non au 1^{er} juillet 2003 tel qu'indiqué dans le rapport des ressources humaines présenté au CEX-021107). »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

13.2 CEX-030328

13.2.1 (3.1) Lettre des présidents des associations AEUM, APAPUM et ATUM

Dans leur lettre du 7 janvier 2003 adressée à la secrétaire générale, les présidents de ces associations réitérent leur demande d'obtenir une voix au nom de ces trois associations au sein du Conseil des gouverneurs.

Les membres du Conseil des gouverneurs sont d'avis que a) le contexte n'a pas changé et que la taille du Conseil est passablement importante; b) la composition du Conseil telle que stipulée dans la Loi prévoit des équilibres non seulement régionaux, mais aussi des équilibres interne et externe, c'est-à-dire membres de la communauté universitaire et membres de la communauté externe. Les membres de la communauté universitaire sont les suivants : recteur, trois professeurs ou professeuses (un par campus) et trois étudiantes ou étudiants (un par campus).

L'ajout d'un représentant des associations des employés du Campus de Moncton aurait pour effet de ne plus respecter l'équilibre régional et pour l'atteindre, il faudrait avoir un représentant par campus. Le Conseil n'est pas disposé à augmenter le nombre de membres et c'est pourquoi il a adopté la résolution suivante.

13.2.6 **(10) Transactions de terrain** (suite)

De façon exceptionnelle et compte tenu de la Politique actuelle¹ par rapport à la non-cession de terrain ainsi que de la résolution R : 16-CGV-991211 « Que le Conseil des gouverneurs adopte la politique relative à la vente ou à la location de terrains appartenant à l'Université » :

R : 13-CGV-030426

Marcel Bujold, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'échange de terrains entre l'Université de Moncton et le ministère d'Approvisionnement et Services du Nouveau-Brunswick. »

Vote sur R13 Pour 20 Abstention 1 ADOPTÉE

R : 14-CGV-030426

Édith Léger, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

« Que le Campus de Shippagan compense le Campus de Moncton pour la valeur marchande du terrain cédé à Moncton. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

13.2.7 **(11) Rapport sur le repositionnement des sports à l'Université de Moncton**

Le recteur rappelle qu'un rapport sur le repositionnement des sports à l'Université de Moncton a été rendu public le 10 mars dernier et a été bien accueilli par la communauté en général. Une recommandation majeure de ce rapport est à l'effet que l'Université ait recours à différentes sources de financement et à l'établissement de partenariats durables. Dans cet esprit, un plan de mise en oeuvre sur trois ans, accompagné d'un plan de financement axé sur le marketing, les commandites et les collectes de fonds est développé.

13.2.8 **(14.1) Campus de Moncton : promotion**

R : 15-CGV-030426

Yves Martin, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des stipulations de l'article 82 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces articles, la promotion au rang de professeur agrégé soit attribuée à **Nelson Ouellet** (Département d'histoire et de géographie) à compter du 1^{er} juillet 2003. »*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

14. **CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT : ÉNONCÉ DES BESOINS**

Le recteur indique que la majeure partie de la consultation auprès de la communauté universitaire et portant sur l'énoncé des besoins de la prochaine campagne a été réalisée. La firme Ketchum a été retenue pour effectuer une étude de faisabilité par rapport aux besoins préliminaires retenus. Elle a déjà complété une série de groupes de discussion. Elle procède présentement à des entrevues individuelles auprès de donatrices et donateurs actuels et potentiels dans les provinces maritimes, au Québec et en Ontario. Elle fera rapport en juin.

¹ La politique relative à la vente ou à la location de terrains appartenant à l'Université de Moncton est la suivante : « Les terrains de l'Université de Moncton doivent être préservés pour le bénéfice des générations futures et, en principe, l'Université ne vend pas ses terrains. »

14. CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT : ÉNONCÉ DES BESOINS (suite)

Aussi, l'Université est en train de mettre au point la structure des ressources humaines qui sera responsable de la prochaine campagne, à voir à la présidence de la campagne et à planifier la date du lancement de celle-ci.

Dîner de 12 h 35 à 13 h 20.

15. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-030127 ET CCJ-030328

Voir le Document F, p. 1-78 et le Document G, p. 1-60

R : 16-CGV-030426

Paul D'Astous, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CCJ-030127 et CCJ-030328. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

16. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)**16.1 CCJ-030127****16.1.1 (6.1.2) Création de la Maîtrise en science infirmière - infirmière ou infirmier praticien**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ce projet de maîtrise a été approuvé par le Sénat académique. Il indique qu'il sera nécessaire d'ajouter une ressource professorale et qu'il est prévu au moins huit inscriptions annuellement. Ce programme s'inscrit dans l'axe prioritaire de la santé tel que préconisé dans le rapport Richard.

Un membre s'interroge sur la nécessité de ce programme puisqu'il existe déjà un programme de maîtrise en science infirmière et demande s'il y a eu une évaluation de l'impact de ce nouveau programme sur celui existant et s'il y aurait possibilité de modifier le programme actuel pour intégrer ce type de formation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que les deux programmes de maîtrise visent des objectifs différents soit un orientée vers la recherche et l'autre orientée vers la pratique. Par ailleurs, il existe un tronc commun de cours pour un total de 12 crédits. Quant aux inscriptions, la maîtrise orientée vers la recherche continuera d'attirer les personnes qui veulent faire de la recherche et qui souhaitent poursuivre au doctorat. Les corporations hospitalières ont besoin d'infirmières formées selon l'un ou l'autre type de formation. En ce qui concerne le programme proposé, l'Université a déjà reçu un nombre important de demandes.

R : 17-CGV-030426

Glenda Doucet-Boudreau, appuyée par Pierre Losier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Maîtrise en science infirmière - infirmière ou infirmier praticien conditionnelle à l'assurance d'un financement adéquat pour la mise en oeuvre du programme. »

Vote sur R17

Pour 20

Abstention 1

ADOPTÉE

16.1.2 (8.1) Abolition du Certificat de bureautique (Campus de Shippagan)

R : 18-CGV-030426

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Gilles J. Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du Certificat de bureautique (Campus de Shippagan) à compter du 1^{er} mai 2003. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

16.2 **CCJ-030328**16.2.1 **(6) Mission de l'Université de Moncton****R : 19-CGV-030426**

Yvon Fontaine, appuyé par Jean Brousseau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le texte suivant de l'énoncé de mission :

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle. Pour ce faire, a) elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité; b) elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; et, c) elle participe au développement et à l'épanouissement de la société, grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

17. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Voir le Document H, p. 1-13

R : 20-CGV-030426

Yves Martin, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées aux articles 40, 65, 66, 67 et 79 des Statuts et règlements de même que l'ajout des articles 66A et 66B. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

18. NOMINATIONS DE CADRES

Le recteur, à titre de président du Comité, explique le processus suivi pour la nomination. Il présente la recommandation du Comité de sélection.

R : 21-CGV-030426

Yvon Fontaine, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

*« Que **Nassir El-Jabi** soit nommé vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2003. »*

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston mentionne que selon la Politique d'équité en matière d'emploi, on devait viser à atteindre à la haute direction 40 % des postes de sexe féminin et que selon cette recommandation, le pourcentage serait zéro. Il demande s'il y a eu des efforts pour attirer des candidatures féminines.

Le recteur explique l'ensemble des démarches entreprises pour attirer des candidatures féminines, mais malheureusement, pas une seule a posé sa candidature. Il ajoute qu'au niveau de l'équipe de direction, il y a sept personnes dont deux femmes.

Le représentant ajoute que ce poste comporte des composantes qui sont presque incompatibles et que cela pourrait être une raison pour laquelle il est difficile d'attirer des candidatures de l'extérieur. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de scinder le poste.

21. ÉTUDE DE FAISABILITÉ : AJOUT D'UNITÉS DE LOGEMENT (suite)

réunion. En ce qui concerne le Campus de Moncton, les résultats montrent qu'il y a beaucoup d'opportunités militant vers l'avancement du projet, mais qu'il y a aussi des menaces par exemple, un entrepreneur indépendant qui a l'intention de construire un édifice à appartement sur un terrain adjacent au Campus et qui vise la clientèle étudiante. Enfin l'étude présente deux options, la construction d'un édifice à logements de 84 unités pour ouverture en septembre 2005 ou pour septembre 2004.

Le président ajoute que lorsque le Comité de vérification s'est penché sur ce dossier, en raison de la demande pour le logement sur le Campus, il a opté pour l'ouverture en septembre 2004.

R : 26-CGV-030426

Marcel Bujold, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton à contracter un prêt hypothécaire d'une valeur totale de 5,2 M \$ dans le but de construire un édifice à logements de 84 unités (168 lits) au Campus de Moncton dont l'ouverture est prévue pour septembre 2004. »

Selon le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton, la FÉÉCUM n'est pas contre le projet, mais elle a des inquiétudes par rapport aux points suivants : baux de 9 mois, rénovation de Lefebvre plutôt de construire, l'augmentation du loyer de 9 % annuellement pour les huit prochaines années, seulement une résidente et non un village étudiant tel que souhaité, la difficulté de faire des groupes focus avec les étudiants durant la saison estivale, une absence de planification pour la résidence Lefebvre, le peu de temps accordé pour planifier l'ajout jusqu'à 22 % de logements supplémentaires et le fait de prévoir l'ouverture en 2004 au lieu de 2005.

D'autres membres se sont renseignés ou ont commenté par rapport à ce qui suit :

- ▶ le nombre de perte d'inscriptions en raison du manque de logement;
- ▶ si l'Université ne procède pas à la construction, d'autres du secteur privé le feront et le coût pour les étudiants sera plus élevé;
- ▶ si l'Université a des renseignements par rapport au concurrent qui veut construire 200 logements;
- ▶ pour les étudiantes et étudiants de première année, le fait de savoir qu'il y a un logement sur le campus est très sécurisant et il serait souhaitable de pouvoir garantir une chambre à tous ceux et celles qui arrivent au campus pour la première fois; certaines universités le font;
- ▶ si le logement est au coeur de la mission de l'Université, ce devrait d'abord être l'enseignement; c'est inquiétant de voir que l'Université s'embarque dans un tel projet puisque le logement n'est pas nécessairement parmi la fonction centrale de l'Université.

Le recteur, la vice-rectrice et le vice-recteur fournissent les informations supplémentaires suivantes. Le projet pour 2004 comprend une partie d'un ensemble qui comprendra plusieurs phases. Il n'y a jamais eu de plan pour augmenter le logement requis dans la première année. Quant aux rénovations pour la résidence Lefebvre, ceci pourrait se faire à l'intérieur des trois prochaines années. L'Université n'a cependant pas de données par rapport aux inscriptions perdues en raison du manque de logement. Des responsables de l'Université ont rencontré l'entrepreneur privé qui prévoit construire 200 logements et l'ont mis au courant des plans de l'Université.

Par ailleurs, la politique de logement sera changée à compter de l'an 2004 afin de donner priorité aux étudiantes et étudiants de première et de deuxième années. Enfin, si le logement n'est pas au coeur de la mission, il s'insère dans la mission. L'Université a le devoir d'assurer la qualité de la vie étudiante sur le campus; cela est une composante importante de la formation. Les résidences n'ont jamais été gérées à partir des fonds d'opération; elles ont toujours été gérées selon le principe de l'autofinancement. Les résidences contribuent aux revenus d'opération.

Vote sur R26

Pour 18

Abstentions 2

ADOPTÉE

22. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Parmi les suivis, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que dans le cadre d'une activité où l'Université accueillera une délégation française composée principalement des membres de l'Académie française et de la Légion d'honneur, le Sénat académique a accepté d'octroyer un doctorat honorifique à deux personnalités. Il s'agit de madame Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française et de monsieur Jean-Pierre Raffarin, premier ministre de la France.

23. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document J, p. 1-15

Le recteur résume brièvement le contenu de son rapport dont les principaux éléments portaient sur les aspects suivants : les dossiers de développement, les actions réalisées en vue des objectifs triennaux et les activités et dossiers divers.

R : 27-CGV-030426

Gilles J. Godbout, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

24. AFFAIRES NOUVELLES

La revue Discover plaçait les résultats de recherche d'**Alain Haché** au 42^e rang parmi les 100 meilleures découvertes scientifiques pour l'année 2002. Les membres du Conseil des gouverneurs lui offrent leurs félicitations.

Le président remercie les membres qui en sont à leur dernière réunion : Martin La Chapelle, Roxanne Perron et Éric Larocque. Il les remercie de leur contribution.

25. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 21 juin à Shippagan.

26. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 55.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS